

Portrait général pour le Québec

Encore moins de 40 % des Québécois cotisent à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), déplore Retraite Québec.

Le Journal de Québec · 15 oct. 2022 · 40 · MARTIN JOLICOEUR

Le Québec compte déjà près de 2 millions de retraités sur son territoire, soit le double d'il y a 20 ans.

Et selon les plus récentes prévisions de Retraite Québec, le groupe de Québécois en âge de prendre leur retraite augmentera encore d'un million d'ici dix ans, pour avoisiner les 2,4 millions de personnes.

Pour la province, aux prises avec un vieillissement de la population parmi les plus rapides de la planète (avec le Japon), il ne s'agit pas d'une surprise. Démographes et actuaires sonnent l'alarme depuis des décennies. N'empêche, la situation continue d'inquiéter. En particulier, en ce qui a trait au poids que constitueront, avant longtemps, autant de bénéficiaires sur les épaules d'un nombre toujours plus réduit de travailleurs cotisants.

Une crainte qui sert bien le message, martelé depuis des années, selon lequel chaque citoyen devrait voir à se constituer par lui-même un fonds de retraite complémentaire pour ses vieux jours.

LE STRICT MINIMUM

Il faut sans cesse le rappeler, insiste François L'italien, coordonnateur de l'observatoire de la retraite, associée à l'institut de recherche économique contemporaine (IREC), « notre régime de retraite public a été conçu pour répondre aux stricts besoins de base d'une personne à la retraite ».

On parle à 65 ans de 685,50 \$ par mois (7707 \$ par année) provenant du programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse (SV), auxquels s'ajoute un maximum de 1253,59 \$ par mois (15 043 \$ par année) du Régime des rentes du Québec (RRQ).

Pour un Québécois au revenu moyen, la SV et le RRQ permettraient de remplacer 35 % à 40 % de ses revenus d'avant la prise de la retraite. C'est à peu près la moitié de ce que requerra un travailleur qui souhaite maintenir son niveau de vie à la retraite (70 % du revenu de travail). À ces prestations gouvernementales, qui constituent le régime de retraite public des Québécois, peuvent s'ajouter – pour 39 % de travailleurs – les prestations d'un régime de pension agréé d'employeur (public ou privé), de même que les revenus d'épargne et placements accumulés par chaque travailleur.

Selon l'observatoire de la retraite, le revenu moyen des 65 ans et plus au Québec s'élève à 40 331 \$ par année, soit 12 % de moins que la moyenne canadienne et 20 % de moins que la moyenne ontarienne.

L'argent de la retraite, un gros défi

Notre système sera-t-il capable d'assurer un niveau de vie décent aux personnes de 65 ans et plus ?

Le Journal de Québec · 15 oct. 2022 · 41 · SYLVAIN LAROCQUE

La plupart des Québécois ne mettent pas assez d'argent de côté pour s'assurer d'avoir un bon niveau de vie à la retraite. Que faire pour améliorer la situation alors que nous vivons de plus en plus vieux ?

Le Journal propose aujourd'hui un dossier de 10 pages pour faire le point sur cet enjeu fondamental pour notre avenir :

- Daniel Germain se penche sur l'état du Régime de rentes du Québec (RRQ) (page 45) ;
- Michel Girard trace un bilan de santé des régimes de retraite d'employeurs face à la déroute des marchés (page 46) ;
- Hélène Schaff se demande si on devrait hausser l'âge de la retraite (page 47) ;
- Emmanuelle Gril présente le cas d'un retraité étouffé par ses dettes (page 48) ;
- Francis Halin nous raconte l'histoire d'un ex-travailleur autonome heureux malgré son budget de retraite serré (page 49).

Les experts s'entendent : compter seulement sur le RRQ et la pension de la Sécurité de la vieillesse, c'est se condamner à la pauvreté.

« On parle tout au plus de 33 700 \$ par année, soit 16 \$ l'heure », résume Clément Hudon, professeur en planification financière à la TELUQ.

ON EN DEMANDE TROP AU REER

Pour compenser, l'industrie financière et les gouvernements ont beaucoup vanté le REER, mais bien des gens ne sont pas chauds à l'idée de gérer eux-mêmes leur épargne-retraite.

« Le REER, au début, c'était un produit très niché. On l'a élargi au fur et à mesure que les régimes d'employeurs se sont ratatinés. Là, on arrive un peu au bout de ce modèle-là », estime François L'italien, coordonnateur de L'observatoire de la retraite, qui a organisé cette semaine un premier sommet sur le sujet.

« On doit extraire la retraite d'un cercle étroit d'experts et de spécialistes qui, sans toujours le vouloir, gardent la chose très technique, repoussante et difficile d'accès pour le commun des mortels », insiste-t-il.

UN BON MOMENT POUR EN PARLER

Selon les spécialistes que nous avons consultés, être propriétaire et bénéficiaire d'un régime de retraite d'employeur font partie des meilleures façons de s'assurer d'un bon revenu après 65 ans.

« Avec un régime où le salarié contribue 8 % de son salaire et l'employeur, 4 %, la majorité des gens pourraient arriver à la retraite avec un revenu équivalent à 70 % de ce qu'ils gagnaient en travaillant et maintenir leur niveau de vie », affirme M. Hudon.

En ces temps de pénurie de main-d'oeuvre, « il n'y a jamais eu un aussi bon moment » pour convaincre les employeurs de contribuer davantage à la retraite de leurs employés, croit-il. Après tout, investir dans la retraite, ce n'est pas bon seulement pour les individus, mais aussi pour la société.

« En 2040, quand on va avoir 28 % de la population qui va être âgée de 65 ans et plus, si leur niveau de vie baisse de façon marquée à la retraite parce qu'ils n'ont pas d'épargne, eh bien, c'est l'économie en général qui va en souffrir ainsi que les gouvernements qui vont devoir prendre le relais avec les programmes sociaux », souligne Yves Carrière, professeur de démographie à l'université de Montréal.

Liberté 55 remplacée par 67 ?

Avec une espérance de vie plus longue, l'idée d'une retraite repoussée fait son chemin

Le Journal de Quebec · 15 oct. 2022 · 47 · HÉLÈNE SCHAFF

« LE NOMBRE DE PERSONNES QU'ON POURRAIT CONVAINCRE DE CONTINUER À TRAVAILLER EST DE PLUS EN PLUS LIMITÉ »



– Emna Braham

Augmenter l'âge de la retraite à 67 ans comme solution pour régler les problèmes de pénurie de main-d'oeuvre et assurer une rente publique plus généreuse n'est pas la solution, croient les experts.

« Si on regarde l'augmentation de l'espérance de vie depuis 30-40 ans, c'est indéniable qu'il faut penser [...] qu'on doit travailler un peu plus longtemps », estime Claude Lockhead, conseiller principal, marchés institutionnels chez Fiera Capital.

La remarque est vraie au niveau individuel, mais elle l'est aussi sur le plan collectif. Le vieillissement de la population pèse de plus en plus sur les finances publiques. Travailler plus longtemps permet de contribuer plus longtemps.

« Il y a de la place à l'amélioration [au Québec] », souligne Emna Braham, directrice générale de l'institut du Québec (IDQ). Sa dernière étude rapporte un taux d'activité chez les 60-69 ans

de 39 % au Québec, inférieur aux 46 % de l'Ontario. Les Québécois partent à la retraite en moyenne à 63,1 ans contre environ 64 ans en Ontario et dans les pays membres de l'OCDE. Pourtant, les experts croient que hausser l'âge d'accès aux pensions de retraite publiques comme l'ont fait plusieurs pays occidentaux n'est pas la solution.

DÉCISION TARDIVE

Pour retenir les baby-boomers au travail et pallier la pénurie de main-d'œuvre, la décision serait tardive. Une telle mesure nécessite plusieurs années de transition. Or, une grande partie des baby-boomers ont déjà quitté leur emploi dans la dernière décennie, rappelle L'IDQ. « Le nombre de personnes qu'on pourrait convaincre [de continuer à travailler] est de plus en plus limité », ajoute Mme Braham.

Par ailleurs, les experts interrogés par Le Journal ne sont pas convaincus qu'une telle mesure aurait un effet substantiel sur l'âge moyen de départ à la retraite.

UNE DÉFINITION PERSONNELLE

« Notre système n'est pas particulièrement généreux, explique Yves Carrière, professeur à l'université de Montréal. On se fie beaucoup à l'épargne privée. » Conséquence : l'âge de la retraite est une définition plutôt personnelle.

Pour preuve, bien qu'on n'ait pas modifié l'âge d'accès aux rentes publiques, les Québécois sont naturellement partis plus tard à la retraite. Dans les années 1990, l'âge de la retraite avait avancé « pour faire la place aux jeunes ». Il était alors de 58 ans. Depuis, les ménages se sont adaptés. Alors que les employeurs se désengagent des pensions de retraite et que les ménages sont aussi plus endettés, les Québécois restent plus longtemps sur le marché du travail.

La décision se fait en fonction de la situation financière individuelle bien sûr, mais aussi d'une dizaine d'autres éléments, souligne la directrice générale de L'IDQ. Pour cette raison, elle prône l'usage d'incitatifs non financiers, notamment une organisation du travail flexible s'adaptant aux besoins des 60 ans et plus.

ON PEUT DÉJÀ REPOUSSER

Pour ce qui est de rehausser l'âge pour obtenir une meilleure rente, c'est déjà possible. « On a pas mal tous les outils pour que les gens puissent faire face au coût plus élevé et à l'augmentation de l'espérance de vie », croit Claude Lockhead.

En attendant jusqu'à 70 ans pour toucher ses rentes publiques, on bonifie son RRQ de 42 % par exemple. L'expert souhaiterait qu'on hausse la possibilité de report jusqu'à 75 ans. Son conseil : faire usage de son épargne personnelle pendant 10 ou 15 ans avant de recourir aux rentes publiques bonifiées qui sont garanties jusqu'au décès.

Liberté 55, c'est encore possible

Le Journal de Quebec · 15 oct. 2022 · 48 · VALÉRIE LESAGE

Vivre dans le plaisir a toujours été un objectif pour Éric Tremblay (nom fictif), aussi il n'était pas question de s'en priver pendant sa vie active pour en profiter seulement à la retraite.



Quand un ami lui a présenté un conseiller financier qui comprenait ce principe épicurien, Éric a décidé de prendre son avenir en main, avec son aide.

« Il m'a fait comprendre que, statistiquement, les chances que je me rende à ma retraite étaient très bonnes, donc que j'aurais avantage à planifier ! » se rappelle celui qui était alors âgé de 30 ans.

Vingt-deux ans plus tard, l'objectif Liberté 55 est en vue, même si deux séparations ont porté un coup à ses actifs. En 2004, Éric a même pu s'offrir une année sabbatique en prenant une marge de crédit hypothécaire sur un duplex dont il était alors propriétaire. En revenant, il s'est acheté une moto, toujours avec la complicité de son conseiller financier.

Ses revenus ont fluctué au fil du temps. Le quinquagénaire, qui travaille à la pige dans le secteur télévisuel montréalais, a eu des années à 70 000 \$ et d'autres à 200 000 \$. Quand il y a des surplus, ils sont dirigés vers l'épargne.

PAS UNE OBLIGATION

Les placements d'Éric s'approchent du million : il manque 200 000 \$ pour atteindre la cible. Évidemment, la chute boursière pourrait retarder quelque peu l'horizon de la retraite, d'autant que l'inflation élevée a aussi un impact sur le plan. Mais Éric choisit en ce moment de cumuler les contrats pour augmenter ses revenus.

« J'ai dit oui à beaucoup de projets pour compenser les pertes du marché », reconnaît-il. De cette manière, l'instabilité de l'économie ne lui cause pas de grand stress.

« J'ai encore beaucoup de possibilités de travailler et j'ai encore du plaisir. On me fait de belles propositions. Liberté 55 est un but qui est le fun, mais je ne m'en fais ni une obligation ni une fixation », dit-il.

Il pourrait se retirer plus tôt, mais son objectif est de vivre le prochain chapitre de sa vie à l'aise, en ayant les moyens de passer ses hivers plus au sud, idéalement en Europe, ce qui a un coût.

Désormais locataire, il consacre toute son épargne à ses placements. Éric n'a pas d'enfants et il a commencé à épargner jeune, accompagné d'un professionnel ; ce sont là deux des atouts qui lui permettent d'envisager la retraite avec sérénité malgré la chute des marchés boursiers.

Nos pensions sont-elles solvables ?

Le Journal de Quebec · 15 oct. 2022 · 46 · MICHEL michel.girard@quebecormedia.com GIRARD

À la fin de décembre 2021, selon Statistique Canada, les Canadiens détenaient collectivement des actifs de 2275 milliards de dollars dans les régimes de pension des secteurs publics et privés.



La question de l'heure ? À la suite de la déconfiture des marchés financiers au cours des neuf premiers mois de l'année 2022, tant en Bourse que sur le marché obligataire, à combien de centaines de milliards de dollars s'élèvent les pertes financières enregistrées par les régimes de pension d'employeurs au Canada ?

À 100, 200, 300 milliards ? Impossible de le savoir... pour le moment.

Toutefois, j'espère qu'elles sont nettement inférieures aux pertes enregistrées par le « Régime de retraite type » que la firme Lifeworks (ex-morneau Shepell) suit au fil des mois avec une panoplie d'indices financiers dans le but de donner un « aperçu de l'évolution des régimes de retraite » au cours de l'année.

Pour les neuf premiers de l'année, soit au 30 septembre 2022, le rendement de ce « Régime de retraite type » a reculé de 15,4 %. C'est, évidemment, énorme. Si tel était le cas, cela signifierait que les actifs des régimes de retraite auraient fondu de 350 milliards de dollars.

Autre référence intéressante : selon les rendements d'indices financiers compilés par la firme Aubin Actuaire Conseil, les rendements des « caisses de retraite type » pour les neuf mois se terminant au 30 septembre dernier ont varié dans une étroite fourchette allant de - 12,3 % à - 13,9 %, dépendamment des allocations d'actifs en obligations et en actions.

LA SOLVABILITÉ

Pas de doute qu'à la lumière de la baisse de la valeur marchande des actifs, la situation financière des régimes de retraite canadiens s'est détériorée.

Mais seulement un peu si l'on se fie à l'indice Mercer sur la santé financière des régimes de retraite, lequel indice contient des renseignements sur 500 régimes de retraite au Canada, dans tous les secteurs, publics, privés et organismes sans but lucratif.

À la fin du troisième trimestre, les spécialistes de la firme Mercer estimaient que :
72 % des régimes présentaient un degré de solvabilité avec excédent d'actif ;
17 % des régimes montraient un degré de solvabilité variant entre 90 et 100 % ; 5 % des régimes avaient un degré de solvabilité entre 80 et 90 % ;
6 % affichaient un degré de solvabilité inférieur à 80 %.

PIRE AUX É.-U.

Si cela peut vous consoler, sachez que la dégradation de la valeur marchande des actifs dans les régimes publics américains serait pire qu'ici au Canada.

Selon l'outil de suivi des risques liés aux régimes de retraite que la firme Aon a créé, la valeur marchande des actifs des « Public Pension » aux États-Unis a fondu de 22 % depuis le début de l'année. Leur ratio de capitalisation est tombé à 65,3 %.

Concernant les régimes de retraite américains offerts par les entreprises faisant partie de l'indice S&P 500, le recul de la valeur marchande des actifs est de 25 %. Mais le ratio de capitalisation des régimes est de 94,5 %.

À titre de comparaison, le ratio de capitalisation global des régimes de retraite à prestations déterminées des sociétés inscrites à la cote de l'indice torontois S&P/TSX est de 97,2 %.

LEÇON BRITANNIQUE

Selon la firme Lifeworks, plusieurs régimes de retraite au Royaume-Uni ont frôlé, en septembre dernier, la catastrophe financière alors qu'ils se sont retrouvés en manque de liquidité à cause du mouvement extrême des taux de rendement obligataires.

« Suite à la publication du nouveau mini-budget du gouvernement britannique, les taux de rendement des obligations à longue échéance ont augmenté à un rythme sans précédent, produisant des événements ayant des probabilités de survenir à 1 sur 100 deux jours de suite », explique Lifeworks.

C'est l'achat massif d'obligations britanniques par la Banque d'Angleterre qui a permis de ralentir la déroute du marché obligataire. Et ainsi sauver la peau aux régimes de retraite britanniques qui étaient aux prises avec un problème de solvabilité.

Ouf !

LE PORTEFEUILLE DE 2275 MILLIARDS \$

J'aimerais attirer votre attention sur les différents actifs que l'on retrouve dans les portefeuilles des caisses de retraite canadiennes.

Ce sont les actions des sociétés qui représentent le plus gros investissement, accaparant 41 % des portefeuilles. Fait à noter : les régimes canadiens misent davantage sur les actions étrangères (78 % de l'ensemble des actions) que sur les canadiennes (22 %).

Au second rang des placements, ce sont les obligations avec près de 27 % des portefeuilles. On notera que les gestionnaires préfèrent, et de loin, les obligations canadiennes (86 % de toutes les obligations) aux obligations étrangères (14 %).

C'est l'immobilier qui arrive au 3e rang avec un poids de 10,5 % dans les portefeuilles des régimes de retraite.

Suivent ensuite les investissements dans les infrastructures, avec un poids de 7,3 %.

En terminant, les placements de source inconnue représentent 10,6 % de l'actif des portefeuilles des régimes de retraite.

Les fondations du RRQ sont solides

Le Journal de Québec · 15 oct. 2022 · 45 · DANIEL GERMAIN

C'est sans doute à force de discuter avec des planificateurs financiers et des actuaires, toujours est-il que je n'ai jamais caché ici mon opinion favorable envers le Régime de rentes du Québec (RRQ).



Au contraire, tellement qu'on m'a déjà taxé de « naïf ». Encore récemment, un lecteur qualifiait le régime de véritable « arnaque ».

Pourquoi ?

Parce qu'au vu des contributions, les rentes ne lui semblaient pas assez élevées.

Autre récrimination connexe : les rendements ne font pas le poids par rapport à ceux des marchés. On me sert souvent la comparaison entre le RRQ et le S&P 500 . Or, c'est comme comparer un autobus à toute épreuve avec une voiture sport capricieuse avec laquelle on risque à tout moment de se retrouver dans le décor.

L'idée ici n'est pas d'apprendre à conduire le char, mais de comprendre la mécanique de l'autobus.

INCOMPARABLE

D'abord, dissipons tout de suite un malentendu : nos cotisations ne prennent pas la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour être investies. Le RRQ est un régime à capitalisation « partielle ». La majeure partie de nos contributions servent à payer les prestations des bénéficiaires.

Bien oui, c'est un régime de sécurité sociale, et non un pool d'investissement où chacun récupère ses billes et leur plus-value à la fin. Seule une petite partie des cotisations prend la direction d'une réserve gérée par la CDPQ. Et ça achève.

En 2019, les cotisations de tous les travailleurs ont atteint 15,7 G\$ et les prestations des bénéficiaires, 15,2 G\$, la différence ayant été versée dans le coussin.

L'année dernière, les choses ont basculé : les prestations déboursées par le régime ont dépassé les cotisations des travailleurs. En 2022, la différence avoisinera le 1 G\$, laquelle sera comblée par les revenus générés dans la réserve, qui s'élève actuellement à quelque 90 G\$. Jusque-là, les rendements de la cagnotte étaient entièrement réinvestis. À partir de maintenant, une partie servira à payer les rentes.

« On peut dire que le régime contribue alors à hauteur de 1 G\$ au PIB du Québec », affirme l'actuaire en chef du RRQ, Jean-françois Therrien. Et ce montant ira en augmentant, sans freiner la croissance de la réserve, qui grossit désormais sans l'apport des cotisants.

Selon l'actuaire, sur un horizon de 50 ans, la situation du régime de base ne suscite aucune inquiétude. Avec le maintien du taux de cotisation actuel de 10,8 % du salaire (séparé entre

l'employé et l'employeur), le fonds est en mesure de remplir sa promesse. Quelle promesse ? Verser une rente, pleinement indexée à l'inflation, équivalente à 25 % des revenus de carrière. Les cotisations et les prestations sont plafonnées à ce qu'on appelle le « maximum de gain admissible », ou « MGA » (64 900 \$ en 2022, indexé sur les salaires).

RENDEMENTS PLUS QU'HONNÊTES

Comment voulez-vous comparer ça à la Bourse ou à un REER ? Même le parallèle avec un régime d'employeur à prestations déterminées paraît boiteux. Les participants paient la retraite de leurs prédécesseurs, et pendant un temps, ils y ont casqué un plus pour constituer une cagnotte qui produit aujourd'hui des dividendes, sans quoi il faudra majorer les contributions ou réduire les rentes.

C'est une source de revenus stable et garantie à 100 % jusqu'à la mort (indexée, insistons) qui n'a rien à voir avec un actif boursier. Quand même, les rendements offerts par le régime sont plus qu'honnêtes.

Prenez-moi, par exemple. Si je demandais mon « RRQ » à 65 ans et touchais la prestation sur une période équivalant à mon espérance vie (alors de 22 ans), mon rendement réel (après inflation) sera de 2 %. Comme je compte vivre longtemps, il sera meilleur. Si je meurs avant ? Bah, je serai mort !

Une bonne retraite sans être nécessairement millionnaire

Le Journal de Quebec · 15 oct. 2022 · 42 · EMMANUELLE GRIL emmanuelle.gril@quebecormedia.com

Une bonne planification a permis à un couple de prendre sa retraite avant 65 ans et de s'assurer un train de vie raisonnable. Voici comment ils ont réussi.

LEURS ACTIFS	
Suzanne	
Compte de retraite immobilisé (CRI)	70 000 \$
REER	200 000 \$
CELI	90 000 \$
André	
REER	290 000 \$
CELI	95 000 \$
PSV ET SRG	

Âgés respectivement de 59 et 62 ans, Suzanne et André ont pris leur retraite cette année. Et pourtant, ils sont loin d'être millionnaires et n'ont pas de fonds de pension ! Ce sont la prévoyance et la planification qui les ont conduits à bon port.

Leur planificateur financier, Hadi Ajab, indique que le couple n'a pas de dettes, ce qui constitue un atout important lorsqu'on arrive à la retraite. Ils ont cotisé à un REER et à un CELI, et Suzanne dispose d'un compte de retraite immobilisé (CRI) d'un ancien employeur. À eux deux, ils n'ont pas plus de 650 000 \$ d'actifs investis. La valeur de leur maison est environ à 450 000 \$ et leur compte épargne affiche un solde de 25 000 \$.

Le planificateur financier explique que le couple a fait un budget détaillé pour évaluer ses besoins à la retraite. « Ils ont conclu que 42 000 \$ net par an leur permettraient de vivre confortablement. Pour 2022 et 2023, ils retireront ces sommes de leurs REER », dit-il.

En 2024, André aura 64 ans et pourra donc demander la Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) dès l'année suivante, ainsi que le Supplément de revenu garanti (SRG). Or, pour effectuer ses calculs par rapport au SRG, le gouvernement fédéral se base sur les gagnés l'année précédant la demande. « Pour maximiser le SRG, l'idéal est donc d'avoir le plus bas revenu imposable possible l'année précédente. Il est donc préférable qu'André et Suzanne retirent les sommes de leur CELI, qui n'est pas imposable », indique Hadi Ajab. Grâce à cela, le retraité pourra recevoir le maximum du SRG, un revenu non imposable. Entre 2025 et 2030, le couple vivra de la PSV, du SRG et comblera le reste avec son CELI.

QUAND DEMANDER LE RRQ ?

André fêtera ses 70 ans en 2030 et devra alors demander le RRQ, car on ne peut le repousser au-delà de cet âge. Puisqu'il l'a retardé depuis ses 65 ans, sa rente sera bonifiée de 0,7 % par mois de report, soit un maximum de 4,2 % en cinq ans.

Le SRG risque toutefois d'être coupé, le RRQ étant considéré comme un revenu imposable par le gouvernement fédéral. « Pour ramener le revenu au plus bas niveau possible, André devra cotiser à ses REER. Il peut le faire jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 71 ans », précise Hadi Ajab. De cette façon, le retraité continuera de percevoir le maximum du SRG.

En 2031, André devra transférer son REER dans un FERR ou une rente, et dès 2032 commencer à retirer un montant minimum chaque année. Il pourra toutefois se baser sur l'âge de sa

conjointe et non le sien afin de réduire le retrait. Et même s'il a plus que 71 ans, il cotisera au REER de conjoint de Suzanne afin de réduire son propre revenu imposable.

À ses 71 ans, la retraitée transférera son CRI dans un Fonds de revenu viager (FRV). Le couple pourra dès 2035 compter sur la PSV, le RRQ, le FRV, les FERR et grâce à ces revenus combinés, disposera de la somme de 42 000 \$ net, indexée. Enfin, à 84 et 87 ans, ils vendront leur maison et s'installeront dans une résidence pour aînés.

Endettement insurmontable à la retraite

Le Journal de Québec · 15 oct. 2022 · 48 · EMMANUELLE GRIL

Gilbert est un retraité de 73 ans devenu veuf tout récemment. De faibles revenus de pension et un solde de quelques milliers de dollars sur sa carte de crédit vont causer sa perte.



La conjointe de Gilbert est décédée il y a quelques semaines. Elle n'a pu lui léguer ni actifs ni revenus, et son seul héritage est une assurance vie de 5000 \$ qu'il a utilisée pour payer les frais funéraires et certains frais juridiques.

Les revenus du septuagénaire proviennent uniquement des régimes de retraite publics (RRQ et Sécurité de la vieillesse), du crédit de solidarité et du crédit pour la TPS. Avec 1520 \$ par mois et des dépenses totalisant le même montant, il ne peut se permettre aucun excès : pas de sortie au restaurant ni d'activité. Il n'a pas non plus les moyens de posséder un véhicule.

Durant sa vie active, Gilbert n'a pas réussi à mettre de l'argent de côté ni à cotiser à un REER. Son petit salaire ainsi que quelques problèmes financiers l'ont même conduit à faire faillite il y a plusieurs années. Malgré tout, il avait réussi à retrouver son équilibre et réussissait à boucler son budget jusqu'au moment de sa retraite.

PAIEMENTS IMPOSSIBLES À ASSUMER

C'est là que les difficultés ont commencé, car ses revenus ont alors diminué comparativement au salaire qu'il gagnait auparavant. Pour pallier le manque à gagner, Gilbert a utilisé occasionnellement sa carte de crédit dont le solde a grimpé progressivement jusqu'à 8350 \$.

« Au bout du compte, cela a fini par représenter des paiements minimums de 400 \$ par mois. Un montant qui constitue une montagne pour lui et qu'il est incapable d'acquitter », explique Vanessa David, conseillère en redressement financier chez Raymond Chabot.

Avec des appels de plus en plus pressants de son créancier pour récupérer son dû, le retraité a commencé à paniquer. Cela constitue également un stress énorme pour le septuagénaire dont les problèmes de santé l'empêchent de retourner sur le marché du travail, même à temps partiel, ce qui lui aurait pourtant permis d'arrondir ses fins de mois.

Gilbert souhaitait éviter de faire une deuxième faillite et espérait pouvoir rembourser le plus possible son créancier. Vanessa David a donc préparé une proposition de consommateur d'un montant de 6000 \$ dont le paiement a été étalé sur cinq ans. Désormais, il n'aura qu'à verser 100 \$ par mois au lieu de 400 \$, et ce, sans intérêt.

MAXIMISER SON BUDGET

La conseillère l'a aussi aidé à maximiser son budget de façon à pouvoir dégager la somme nécessaire pour effectuer le paiement mensuel. Les enfants de Gilbert vont aussi l'aider dans la mesure de leurs moyens.

« Lorsqu'on est encore sur le marché du travail, un paiement de 400 \$ peut être absorbé dans le budget, mais avec de petits revenus de retraite, cela devient carrément impossible », prévient Vanessa David qui rappelle que l'endettement à la retraite est un lourd fardeau dont il peut être très difficile de venir à bout. Elle souligne que les régimes publics ne suffisent pas toujours à payer les dépenses de base, ou alors tout juste, c'est pourquoi il faut se montrer prévoyant.

Profiter de la pandémie pour garnir son REER

Le Journal de Québec · 15 oct. 2022 · 47

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les Québécois auront été, de tous les Canadiens, ceux qui ont le plus profité de la pandémie de COVID-19 pour accroître leurs économies en prévision de leur retraite.

C'est ce qu'indique les plus récentes données de Statistique Canada, portant sur les cotisations des Canadiens à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au cours de 2020, soit la toute première année où le virus s'est fait sentir sur le territoire.

FORTES CROISSANCES

De fait, plus de 1,7 million de Québécois (ou 26,3 % des travailleurs) ont placé de l'argent dans leur

REER en 2020, une augmentation de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la croissance la plus importante au pays.

Au total, la valeur de leurs cotisations s'est élevée à 13,5 milliards (G) de dollars, une hausse de 17,3 %, lorsque comparée à 2019. Enfin, le montant médian de leur cotisation en 2020 s'est élevé à 3420 \$, une hausse de 14 % par rapport à celui des douze mois précédents.

Dans l'ensemble du pays, Statistique Canada estime que 50,1 G\$ furent déposés dans un REER en 2020, une hausse de 13,1 % sur 12 mois. Le nombre de cotisants, évalué à 6,2 M de contribuables

(ou 22,3 % d'entre eux), aurait dans l'ensemble cotisé pour un montant médian de 3600 \$, une augmentation de 10,4 % par rapport à 2019.

BON SIGNE

Jean-françois Therrien, actuaire en chef de la Régie des rentes du Québec, se réjouit de tels résultats, rappelant l'importance pour chaque citoyen de prendre en charge – au moyen de l'épargne – son propre avenir financier afin de s'assurer d'une retraite confortable.

On estime généralement qu'un travailleur souhaitant maintenir son niveau de vie à la retraite devrait tendre vers un coefficient de remplacement du revenu de travail antérieur à la retraite de 60 à 80 %. Pour ces travailleurs, Retraite Québec invite la population à visiter son site web et consulter en ligne leurs outils de simulation et projection de revenus de retraite.

Étrangement, Québec soutient ne pas disposer de données sur la capacité d'atteinte de tels objectifs parmi les retraités. Tout de même, M. Therrien estime que « plus de la moitié » des retraités de la province parviennent à atteindre leur objectif de revenu de retraite fixé, sans précision sur l'objectif de revenu visé au départ.